



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/12/2016

Reçu en préfecture le 28/12/2016

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20161219-2016DEL78-DE

Date de la convocation  
13.12.2016

L'an deux mille seize et le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 16/78

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE.

**Absents** : Mme BABAUX procuration à Mme TAFELSKI  
Mme BENTATA-RAUCOULES, procuration à Mr GRIALOU  
Mme PESA procuration à Mr FABRE  
Mmes ANGLES procuration à Mr MARTY  
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY  
Mr KOWALCZYK procuration à Mr GALINIE  
Mr BARDY, Mme PELLEGRINI

**Secrétaire** : Mr GRIMAL

Objet de la délibération

CRÉATION ET  
RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR DE LA  
COMMISSION EXTRA  
MUNICIPALE DE  
L'ACTION  
CULTURELLE

*Rapporteur : Madame Villeneuve*

La Municipalité a mis en place depuis septembre 2014 des réunions de coordination de la programmation culturelle qui ont créé une vraie dynamique autour du projet culturel de la Ville.

Cette démarche a abouti à la conception d'un espace de dialogue, d'échange d'informations et de diffusion pour les acteurs culturels de la ville, qui constituerait la Commission Extra Municipale de l'Action Culturelle (CEMAC).

Après consultation des partenaires potentiels, un règlement intérieur, ci-annexé, a été élaboré pour formaliser les missions, la composition, l'animation, et les moyens de la CEMAC et lui donner un cadre.

*Adopté à l'unanimité*

La CEMAC présidée par le Maire adjoint délégué à l'action culturelle s'emploierait à :

communication et le partenariat,

- Fédération des acteurs culturels autour d'un même projet tout en favorisant la
- Mettre en place une programmation culturelle de qualité,
- Valoriser les créations ainsi que les prestations des artistes et des professionnels locaux.

Au sein de la CEMAC, les différents membres pourront également participer à l'évaluation de la politique culturelle de la Ville et être force de proposition.

La CEMAC serait composée :

- Du Maire
- De 7 élus désignés par le Conseil Municipal
- et sur la base du volontariat
  - Les Associations culturelles ou socioculturelles domiciliées sur la commune,
  - Les Structures culturelles municipales et conventionnées avec la Ville et les compagnies saint juériennes ayant un statut associatif,
  - Les artistes et professionnels du spectacle privés résidant sur la commune,
  - Les conseils de quartier

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Approuve la création de la Commission Extra Municipale de l'Action Culturelle (CEMAC) ainsi que son règlement intérieur.

Désigne les élus pour représenter la commune à la CEMAC :

- Le Maire
- Joëlle Villeneuve, Julien Le Roch, Christine Garcia, Antoine Guiraud et Georgette Babaux, membres du groupe majoritaire
- Marie-Louise Gonzales du groupe "*Bien vivre ensemble à Saint-Juéry*"
- Marcel Peyronie du groupe "*Saint-Juéry autrement*".

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 27 décembre 2016  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

